

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Métiers de la comptabilité – responsable de portefeuille client en cabinet d'expertise comptable

- Université du Maine

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université du Maine

Établissement(s) cohabilité(s) : /

L'objectif de la licence professionnelle *Métiers de la comptabilité - responsable de portefeuille client en cabinet d'expertise comptable* est de répondre aux besoins de la profession comptable en matière de collaborateurs de niveau intermédiaire disposant d'une formation professionnelle et générale de base, mais complétée par une spécialisation telle qu'on peut l'acquérir avec une licence professionnelle ; de besoin d'une offre de formation simple et lisible pour repérer facilement les compétences des jeunes collaborateurs qu'ils recrutent.

En particulier l'étudiant de la licence professionnelle acquiert des compétences de base dans cinq domaines professionnels que sont : la production des comptes annuels ; la vérification des obligations juridiques courantes des clients ; la production des déclarations sociales ; la production des déclarations fiscales ; les conseils de gestion courante notamment à l'occasion de l'analyse des comptes.

Ces compétences techniques sont associées à des compétences dans le domaine de la communication écrite et orale, en français comme en anglais.

Synthèse de l'évaluation

L'équipe pédagogique de la licence professionnelle est robuste, de qualité et très impliquée. La professionnalisation de la licence est remarquable. D'une part, la formation est pleinement ancrée dans la vie professionnelle. D'autre part, l'insertion des étudiants après leur diplôme est très bonne, de 100 % après 18 mois dont plus de 80 % en CDI. L'attractivité de la licence est bonne depuis sa création en 2010 et a aujourd'hui des promotions de 20 étudiants. La formation est très reconnue par son environnement professionnel de référence (les cabinets d'expertise-comptable de la région). Une pédagogie adaptée à une licence professionnelle de ce type et l'implication de l'équipe pédagogique expliquent également cette reconnaissance. Les enseignements informatiques et numériques ne sont plus suffisamment développés au regard de l'évolution technologique des cabinets d'expertise-comptable. L'ouverture vers l'international est désormais un peu insuffisante compte tenu de l'internationalisation des normes comptables qui peut toucher y compris des petits cabinets. En outre, le renouvellement de l'équipe pédagogique fondatrice n'est pas encore bien anticipé (départ en retraite). D'autre part l'équipe pédagogique manque d'enseignants-chercheurs. Enfin, la transformation de la formation en alternance est à étudier en particulier pour attirer des étudiants en formation continue. Cela dit, globalement, la licence est bien adaptée aux critères évalués.

Points forts :

- Très forte professionnalisation de la licence.
- Bonne attractivité de la licence.
- Insertion professionnelle des diplômés excellente.
- Bonne reconnaissance de la licence par son environnement professionnel de référence.

Points faibles :

- Les enseignements informatiques et numériques sont insuffisants.
- Les enseignements aux normes comptables internationales sont insuffisants.
- Le renouvellement de l'équipe pédagogique fondatrice n'est pas assez anticipé.

Recommandations :

Des réflexions sur des points d'amélioration pourraient s'engager pour, à l'avenir, renforcer les enseignements informatiques et numériques adaptés aux cabinets d'expertise-comptable, s'ouvrir un peu plus à l'international notamment aux normes comptables internationales de base, renouveler l'équipe pédagogique (des départs en retraite prochains s'annoncent) en intégrant quelques enseignants-chercheurs et transformer la formation en alternance pour attirer des étudiants en formation continue. Une réflexion pourrait également être menée quant à un rapprochement de la licence professionnelle *Métiers de la comptabilité - responsable de portefeuilles clients en cabinets* avec la LP *Métiers de la comptabilité - comptabilité et paye*. En effet à terme, la spécialité paye pourrait s'avérer trop étroite et devenir de façon plus pertinente un module complémentaire de la spécialité plus généraliste *Responsable de portefeuilles clients en cabinets* dont la pérennité semble mieux assurée.

Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	La formation présente une bonne adéquation de son cursus à ses objectifs. Elle s'organise en 20 semaines d'enseignement présentiels à l'université, suivies de 15 semaines en entreprise. Le projet tutoré, travail réalisé par un groupe d'étudiants sous la responsabilité et l'encadrement d'un enseignant tuteur requiert 140 heures de travail individuel de chaque étudiant. En dehors du projet tutoré et du stage qui constituent, chacun, une unité d'enseignement spécifique, les enseignements sont organisés en quatre unités capitalisables.
Environnement de la formation	La licence professionnelle est tout à fait adaptée à son environnement de formation, mais devra intégrer à terme les évolutions récentes de la profession d'expert-comptable. En effet, le besoin de collaborateurs de niveau intermédiaire (Bac+2 / Bac+3) dans les cabinets d'expertise-comptable, capables de prendre en charge les missions traditionnelles, reste d'actualité et cela même si une quinzaine de formations comparables sont proposées dans la région.
Equipe pédagogique	L'équipe pédagogique de la licence est très adaptée à la formation, mais son renouvellement est à anticiper, en prévision de départs en retraite. L'équipe est composée de neuf enseignants permanents, un PAST (professeur associé) et cinq vacataires professionnels du métier. La forte implication des intervenants extérieurs permet de prendre en compte les mutations, notamment technologiques (dématérialisation), auxquelles est confrontée la profession comptable et ainsi de faire évoluer la formation.
Effectifs et résultats	Les effectifs et les taux de réussite et d'insertion proches de 100 % à six mois sont très en phase avec les objectifs recherchés. La licence professionnelle comptait 9 étudiants en 2010 l'année de sa création, 19 en 2015 (objectif 20) avec 100 % en général de diplômés. Le dernier chiffre connu d'insertion montre, en 2012, 96 % d'insertion six mois après le diplôme, 100 % après 18 mois dont 83 % en CDI.

Place de la recherche	La place de la recherche est complètement adaptée à la licence professionnelle dont le premier objectif reste la professionnalisation et non la recherche. Un nombre accru d'enseignants-chercheurs dans la licence serait un plus considérable à cet égard.
Place de la professionnalisation	La place de la professionnalisation est très importante dans la licence. En 2014-2015, plus de 140 heures, soit environ 40 % de la formation, sont assurées par les professionnels. Certains enseignements sont partagés

	entre un enseignant et un praticien du monde de l'expertise et du commissariat aux comptes. Egalement, la conduite des projets - qui impliquent forcément une enquête de terrain - ainsi que le stage de 15 semaines contribuent fortement à la professionnalisation.
Place des projets et stages	La place des projets et des stages est très importante et adéquate dans la formation. Les stages (d'une durée de 15 semaines) se déroulent obligatoirement dans un cabinet d'expertise comptable ou dans une association de gestion et de comptabilité (AGC). L'étudiant est supervisé par un enseignant référent et par un tuteur de stage au sein du cabinet. Une évaluation du stage est faite par l'entreprise, sur la base d'une grille d'évaluation.
Place de l'international	La place de l'international est assez adaptée à la licence même si une plus grande ouverture notamment en comptabilité internationale qui peut toucher les petits cabinets et leurs clients TPE/PME est à envisager.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	La formation est adaptée sur ce plan même si sa transformation en alternance est à étudier de près pour renforcer son attractivité. La certification professionnelle de la licence donne droit à des dispenses d'épreuves du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) qui concernent : l'introduction à la comptabilité (DCG 9), l'anglais appliqué aux affaires (DCG 12) et les relations professionnelles (DCG 13).
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les modalités d'enseignements sont bien adaptées, mais la place du numérique devient insuffisante compte tenu de l'évolution des cabinets d'expertise-comptable sur ce plan. Ainsi un enseignement d'informatique de 30 heures est dispensé en vue de former les étudiants aux outils qu'ils seront amenés à utiliser dans leur pratique professionnelle quotidienne (Word, Excel, PowerPoint, Access). La pratique du logiciel comptable Coala (Sage) est aussi enseignée dans le cadre du module de Gestion comptable.
Evaluation des étudiants	L'évaluation des étudiants est bien adaptée. Elle se fait le plus souvent par contrôle continu, même si certaines matières conservent un contrôle terminal. Les intervenants professionnels réalisent les contrôles correspondant à leurs matières, en vérifiant l'acquisition des compétences métiers.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le suivi de l'acquisition des compétences est bien adapté. Le contrôle continu permet un meilleur suivi des compétences acquises, les intervenants vérifiant eux, principalement, l'acquisition des compétences métiers. En cas de difficultés constatées, des adaptations de calendrier peuvent être proposées, au cas par cas, avec, par exemple, l'organisation d'une seconde session anticipée sur certaines unités d'enseignements. D'autre part les modalités d'évaluation des projets et des stages renforcent incontestablement le suivi de l'acquisition des connaissances des étudiants.
Suivi des diplômés	Le suivi des diplômés de la licence est bien adapté. Les diplômés sont suivis principalement lors de la cérémonie de remise des diplômes, organisée six mois après l'obtention du diplôme. De plus, dans le cadre du module « Projet Professionnel Pédagogique », principalement consacré à la préparation des candidatures et à la recherche du stage, une mise en contact des promotions actuelles de la licence et des promotions antérieures est organisée.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Le conseil de perfectionnement et les procédures d'autoévaluation fonctionnent bien au sein de la licence. Le conseil de perfectionnement de la licence joue un rôle moteur. Il est composé d'enseignants et de professionnels. Ces derniers en particulier contribuent à l'évolution de la formation grâce aux échanges que le corps professoral entretient avec eux. Les visites de stages et les échanges avec les intervenants professionnels au sein de l'équipe pédagogique, permettent aux professeurs d'améliorer la pertinence de leur enseignement par rapport aux évolutions du monde de l'expertise-comptable.

Observations de l'établissement

Champ de formation	Droit-Economie-Gestion
Intitulé du diplôme	Licence Professionnelle Métiers de la comptabilité Responsable de portefeuille client en cabinet d'expertise comptable

Observations de l'Université du Maine sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux points évoqués par le comité d'experts, l'équipe de formation souhaite apporter les précisions suivantes.

Synthèse de l'évaluation

A partir de 2016-2017, au sein de l'UE « Compétences comptables », un volume supplémentaire de 10h sera consacré à des cas pratiques sur le logiciel Coala (Sage) ce qui portera le volume global consacré, au sein de cette UE, au travail sur logiciel à 50h. Cet enseignement est pris en charge par des professionnels du cabinet FITECO.

Il ne nous paraît pas opportun d'aller au-delà d'une présentation très générale des normes internationales (IFRS) dans la mesure où l'application de ces normes est interdite pour l'établissement des comptes individuels et concerne seulement l'établissement des comptes consolidés (sur option pour les sociétés non cotées). En effet, sur la base de nos discussions avec les professionnels de l'expertise comptable, la grande majorité des cabinets ne confie pas de dossiers de consolidation aux collaborateurs recrutés à Bac+3.

Les liens étroits forgés avec la profession comptable au niveau local doivent permettre de faire face de manière satisfaisante aux besoins de renouvellement des intervenants, dus notamment aux départs en retraite. Ainsi, à partir de la rentrée 2016-2017, un nouvel intervenant professionnel, collaborateur du cabinet FITECO, viendra nous rejoindre pour prendre en charge un module de 30h dédié à des cas pratiques sur le logiciel comptable Coala (Sage).

Intégrer davantage d'enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique constitue un objectif à court terme.

Les instances représentatives de la profession (association des experts-comptables de la Sarthe et ordre des experts-comptables) ont été approchées en 2015-2016 afin de sonder les professionnels sur l'opportunité de la transformation de la LP RPC en formation par alternance. Il en ressort que les professionnels sont satisfaits du calendrier actuel de la formation, et notamment du positionnement du stage de février à juin, c'est-à-dire pendant la période fiscale. Les professionnels n'apparaissent donc pas demandeurs d'une transformation à court terme de la LP RPC en formation par alternance.

Analyse

Observations générales

Les commentaires positifs portés par l'HCERES s'agissant de l'évaluation de cette Licence professionnelle rejoignent le ressenti et le vécu de l'équipe pédagogique.

Anne Désert

Vice Présidente Formation et Vie Universitaire
Université du Maine

